



Catégorie : Utilisation Modérée Interruptible (≤ 50'000 kWh)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50'000 kWh et possédant des fonctions de pilotage.

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité).

Tarif de l'énergie électrique - hors TVA applicable (7.7%)	
	Tarif ct/kWh (HT)
Simple Tarif	18.10

Ce tarif s'applique aux installations de chauffage ou/et chauffe-eau qui historiquement étaient séparés des installations domestiques par un compteur distinct. Il ne peut s'appliquer aux installations situées à l'aval d'un seul compteur pour l'ensemble de l'installation.

Les Services industriels garantissent l'origine de la production électrique et fournissent une électricité d'origine 100% certifiée. Tous les montants indiqués se réfèrent à « L'énergie de référence, garantie 100% renouvelable », Vision classique.

Par rapport à cette référence, les différences tarifaires présentées dans le tableau ci-dessous s'appliquent selon le choix des clients, en fonction de la qualité d'énergie désirée.

Vision classique, 100% renouvelable Energie hydraulique suisse et européenne additionnée d'une part de nouvelles énergies renouvelables.	Tarif standard
Vision durable, 100% suisse et 100% écologique Energie hydraulique suisse additionnée de minimum 5% d'énergie photovoltaïque nyonnaise, labellisées Naturemade star.	+3.5 ct/kWh
Vision mixte, 100% suisse Energie hydraulique suisse additionnée de minimum 1% d'énergie photovoltaïque suisse.	+1 ct/kWh
Vision basique – Energie hydraulique européenne	-0.3 ct/kWh

Applicable dès le 1er janvier 2023.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 août 2022.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site www.sinyon.ch